Image not found or type unknown

Droit de préemption :délai pour réagir

Par **kerysky**, le **23/07/2008** à **22:40**

bonjour,
pour sortir d'une indivision je voudrais racheter la part de l'autre indivisaire. est ce que je peux lui envoyer directement une proposition, pour lui dire que je souhaite me porter acquéreur, ou je dois attendre qu'il m'informe de son désir de vendre?
quel est le délai pour accepter , et quel est le délai pour réaliser l'acte notarié

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés